

Datum : 04.02.2016

Budgétaire verantwoordelijke: Quentin Van Coppenolle

ORGANISATIEAFDELING : 22

SERVICES AUTONOMES

Programma 71

AUTORITE DE GESTION DES NUISANCES AEROPORTUAIRES

Aangewende middelen

A.B. : 33.22.71.12.11.01 – Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de services à l'excl. des dépenses informatiques

Ministre d'Etat compétent : Jacqueline Galant

(en milliers d'euro)	2015 REAL	2016 INI	2016 BC	DIFF	2017	2018	2019	(in duizenden euro)
Engagement	0	0	117	117	234	234	234	Vastleggingen
Liquidation	0	0	117	117	234	234	234	Vereffeningen

Omschrijving / Wettelijke basis / Reglementaire basis:

Remarque : dépend du mandat qui lui sera octroyé dans l'AR.

L'aéroport de Bruxelles-National constitue un pôle important de développement économique et social. Soucieux que ce développement puisse se faire dans le respect des riverains concerné, la création d'un organe de contrôle se justifie.

Ses compétences recouvrent les pouvoirs liés aux questions relatives au bruit et aux nuisances sonores aux alentours de l'aéroport. Cf accord du gouvernement.

L'organe serait potentiellement compétent, aux alentours de Bruxelles - National, pour les matières suivantes:

formuler des avis ou recommandations sur toute question relative aux restrictions d'exploitation et aux procédures de vol à l'aéroport, toute question relative à la maîtrise des nuisances sonores aériennes et aéroportuaires, tout projet de procédures de vol à l'aéroport, et toute autre question liée qui lui est soumise et à la maîtrise des nuisances sonores aéroportuaires et de leur impact sur l'environnement ;

assister le Roi dans l'élaboration des restrictions d'exploitation de l'aéroport, conformément au Règlement 598/2014, c'est-à-dire évaluer les nuisances sonores générées par l'exploitation de l'aéroport, examiner les propositions de restrictions d'exploitation de l'aéroport, organiser la procédure d'évaluation du bruit, visée à l'article 6 du Règlement 598/2014, et le cas échéant, la procédure de consultation des parties intéressées, visée à l'article 6, 2., d), du Règlement 598/2014, veiller, lors de l'adoption des restrictions d'exploitation, au respect

du Règlement 598/2014, de formuler un avis sur chaque proposition de restrictions d'exploitation, en tenant compte du ou des plans d'actions applicables, avis dont le Roi ne peut dévier que par décision motivée.

- organiser une consultation du public concernant les propositions de procédure de vol suivant les modalités fixées par le Roi.
 - réaliser une évaluation des incidences sur l'environnement peut être réalisée par l'Autorité indépendante, selon les modalités déterminées par le Roi.
 - établir un plan d'action relatif à la gestion des nuisances aéroportuaires générées par l'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-National ;
 - établir un plan d'action relatif à la gestion des nuisances aéroportuaires générées par l'exploitation de l'aéroport ;
 - imposer de sanctions administratives liées aux infractions aux procédures de vol et restrictions d'exploitation ;
 - établir chaque année un rapport annuel qu'elle transmet à la Chambre des représentants ;
 - alerter les autorités compétentes lorsqu'elle a connaissance de manquements aux règles fixées pour la maîtrise des nuisances sonores aéroportuaires. Règles à fixer dans l'AR ;
 - dénoncer tout manquement aux restrictions imposées en ce qui concerne l'usage de certains types d'aéronefs ou certaines activités ;
 - réaliser ou faire réaliser des expertises en matière de mesure du bruit aux abords de l'aéroport ;
 - à la demande du Gouvernement, émettre un avis sur tout projet de texte réglementaire relatif aux nuisances sonores aéroportuaires, sur les plans d'exposition au bruit, ainsi que toute autre question lui étant soumise ;
 - donner son avis sur toute question relative aux nuisances sonores aéroportuaires que lui soumet une autorité de médiation aéroportuaire ;
 - jouer un rôle de médiation en cas de différend relatif aux nuisances sonores aéroportuaires.
- En outre, l'organe transmet son rapport annuel d'activités au Gouvernement et aux éventuels comités Interministériels dans le cadre d'un Accord de Coopération.

610xxx :

- frais de traduction:
Cette somme est destinée à couvrir les frais de traduction, tant en ce qui concerne les documents entrant que ceux amenés à être transmis aux instances externes. Les rapports sont publiés dans les deux langues nationales.
- Assistance technique, études, contrats appui externe:
Cette somme est destinée au paiement d'un support technique lors des contrôles des nuisances sonores.

611xxx :

- Habillement:
Pour effectuer leur tâches sur le terrain, les agents ont besoin de vêtements spécifiques comme des gilets fluorescent ou des protections comme des bouchons d'oreilles, des vestes... Plus précisément, cette somme est destinée à l'achat de biens visant à assurer la protection individuelle des intervenants sur le terrain. Les achats couvrent les vêtements de protection, chaussures, casque, gants, masque, ... Le renouvellement de l'équipement doit être envisagé à court terme étant donné les risques de détérioration prématurés et la composition des équipements spéciaux.
- Catering :
Pour l'organisation de réunions internes (cafés, en-cas...) avec ou sans invités externes.

participation à des séminaires :

Les agents et les experts au sein de l'organe de contrôle peuvent être amenés à devoir participer à des séminaires couvrant des sujets sur lesquels ils sont amenés à enquêter ou à émettre des avis.

 formations professionnelles :

Cette somme est destinée à assurer la formation des membres du personnel de l'organe de contrôle. La formation du personnel doit suivre l'évolution des technologies, des réglementations et directives européennes afin de rester crédible. En fonction, des personnes qui auront pu être engagée, le besoin de formation pourra varier d'un agent/expert à l'autre.

 missions à l'étranger :

Il s'agit des crédits pour le remboursement :

- des cartes de service et des frais de transport
- des indemnités kilométriques
- des frais de parcours et de séjour
- des frais pour les missions à l'étranger
- des frais de connexion à l'internet dans le cadre du télétravail
- des frais de déplacement dans le cadre d'une expertise médicale suite à un accident de travail

613xxx :

 Fournitures, papier, impressions :

Afin de correctement travailler et de délivrer ses rapports, l'organe devra disposer suffisamment de fournitures de bureaux et de matériel d'impression. En effet, cette somme est destinée à couvrir les frais de préparation, rédaction et publication du rapport annuel de l'organe de contrôle.

 GSM, tél., internet :

Les agents pouvant être amenés à travailler en externe, ils doivent être joignables et pouvoir se joindre. Aussi, ils pourront être amenés à joindre des pilotes qui se trouvent dans d'autres pays, ce qui implique l'utilisation du roaming.

 ouvrages, publications, journaux :

Afin de se tenir au courant de la législation et de la connaissance technique, les agents devront pouvoir se fournir en documentation spécifiques. Cette somme est destinée à l'achat d'ouvrages sur le monde aérien et son évolution, l'achat de normes, de publications, de journaux, à la souscription d'abonnements spécialisés, traitant spécifiquement des nuisances sonores.

616xxx :

 Dépenses diverses/imprévues :

Cette somme est destinée à couvrir diverses dépenses, à savoir : les achats de produits désinfectants, les frais de développement des films, les frais de catering supplémentaires ainsi que les frais de participation aux séminaires spécifiques prévus pour la formation du personnel de l'organe de contrôle.... ou simplement des imprévus.

 GSM, tél., internet :

Les agents pouvant être amenés à travailler en externe, ils doivent être joignables et pouvoir se joindre. Aussi, ils pourront être amenés à joindre des pilotes qui se trouvent dans d'autres pays, ce qui implique l'utilisation du roaming.

 Appareils photos /GPS/cameras :

Cette somme est destinée à couvrir les achats de petit et gros matériel. Les achats visés dans cette rubrique sont : appareils photos, GPS, cameras liés à l'activité de l'organe de contrôle des nuisances sonores.

Berekeningsmethode van de uitgave:

610xxx :48 000EUR

frais de traduction: 3 000 EUR

Un montant de 3 000 EUR permettra de traduire 5 rapports.

Assistance technique, études, contrats appui externe: 45 000 EUR

Sur base des différentes études externes réalisées pour la DGTA, nous estimons ce budget à 45 000 EUR

611xxx : 40 000 EUR

Habillement: 1 000 EUR

Pour effectuer leur tâches sur le terrain, les agents ont besoin de vêtements spécifiques comme des gilets fluorescent ou des protections comme des bouchons d'oreilles, des vestes... A la DGTA, il y a environ 10 personnes qui ont besoin d'un tel habillement. Cela coûte environ 2 000 EUR par an.

Catering : 1 000 EUR

Pour l'organisation de réunions internes (boissons, en-cas...) Il y a environ 5 000 EUR/an qui sont prévus pour ces réunions à la DGTA. 1 000 EUR nous semblent donc être suffisants pour les agents de l'organe de contrôle + quelques invités externes.

participations à des séminaires: 4 000 EUR

Le prix de participation à un séminaire pouvant atteindre 500 EUR/personnes et sachant qu'il faut parfois inscrire deux personnes, il faut prévoir environ 4 000 EUR pour les 4 agents.

formations professionnelles: 11 000 EUR

Il y a une trentaine de personnes au sein de la DGTA qui participent à des formation spécifiques pour un budget d'environ 80 000 EUR. Nous pouvons donc prévoir 11 000 EUR pour la formation des 4 agents.

missions à l'étranger: 23 000 EUR

Les mission externes de la DGTA totalisent un budget d'environ 280 000 EUR pour une cinquantaine de personnes. Considérant que 4 personnes pourraient effectuer de telles missions au sein de l'organe de contrôle, nous estimons un budget de 23 000 EUR.

613xxx :25 000 EUR

Fournitures, papier, impressions: 5 000 EUR

Afin de correctement travailler pour délivrer ses rapports, l'organe devra disposer de suffisamment de fournitures de bureaux et de matériel d'impression. LA communication interne de la DGTA avoisinaient les 5 000 EUR par an en 2014.

GSM, tél., internet: 18 000 EUR

Les communications pouvant se faire souvent à l'international (roaming), nous estimons le coût à partir d'un abonnement international à 120 EUR par mois (transatel mobile) pour 12 agents.

$120 \times 12 \times 12 = 17\ 280$ 17 280 EUR

ouvrages, publications, journaux: 2 000 EUR

Afin de se tenir au courant de la législation et de la connaissance technique, les agents devront pouvoir se fournir en documentation spécifique. Il y a environ 15 000 EUR/an qui sont prévus pour les revues à la DGTA. 2 000 EUR nous semblent donc être suffisants pour les 8 agents de l'organe de contrôle qui en auront l'usage.

616xxx :44 000 EUR

Dépenses diverses/ imprévues: 40 000 EUR

+/- 5% du budget total.

GSM, tél., internet: 3 000 EUR

Les agents pouvant être amenés à travailler en externe, ils doivent être joignables. Il faut prévoir l'achat de GSM pour la première année (+/- 250 EUR pour un smartphone) en plus des factures de communication $12 \times 250 = 3\ 000$ EUR.

Photos/GPS/caméras: 1 000 EUR

Estimation faite pour 4 appareils à 200 EUR pièce

Les huit membres non permanents de l'Autorité sont rémunérés par jetons de présence ne pouvant excéder 800 euros brut par mois par personne.

8 jetons de présence à $(800 \times 8) \times 12 = 76\,800$ eur

Justification de l'évolution des prévisions pluriannuelles :

Tous les postes de dépenses sont à prévoir sur plusieurs années à l'exception du matériel de surveillance/protection, des ordinateurs, du mobilier de bureau et des gps/gsm/sonomètres qui doivent être investis au départ.

Bijlagen: 0